

## Sécurité routière : vigilance sur les routes gersoises durant le week-end de Pâques



Sécurité routière : vigilance sur les routes gersoises durant le week-end de Pâques

Après un week-end meurtrier sur les routes du Gers, le préfet exhorte tous les usagers de la route à une vigilance accrue.

Cette dramatique série noire d'accidents corporels porte le nombre de personnes tuées dans le département à 7 depuis le début de l'année, soit 3 de plus qu'à la même période l'an passé. Le préfet réitère donc son appel à la prudence, au respect du code de la route et à l'adaptation de la vitesse aux conditions de circulation.

Le printemps appelle en effet à des sorties en extérieur, avec des cyclistes circulant en file indienne et des randonneurs cheminant sur le bas-côté des routes. Les conducteurs de véhicules légers et de poids lourds doivent adapter leur conduite à ces usagers plus vulnérables, notamment en réduisant leur allure et en veillant à réaliser des dépassements en toute sécurité.

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées pour lutter contre les comportements à risque au volant. Ainsi, les opérations de contrôles vont s'intensifier sur le département, notamment durant tout ce week-end de Pâques : aucune tolérance ne sera accordée aux conducteurs dangereux.

### Les chiffres de l'accidentologie dans le Gers [1er janvier – 16 avril]

**2024**

**2025**

**Variation**

**Accidents**

37

38

+1

**Blessés**

50

39

-22%

**Tués**

4

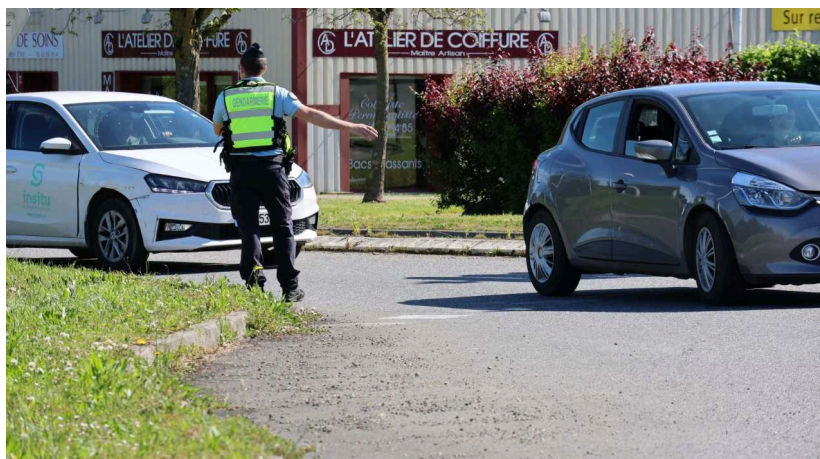
7

+3

### Une hausse des retraits de permis [1er janvier – 31 mars]

Au premier trimestre, 253 permis ont déjà été retirés, soit 36 de plus qu'en 2024.

Si l'on peut noter une stagnation des retraits pour consommation d'alcool (56 en 2024 et 2025), les retraits pour excès de vitesse sont en nette hausse (78 en 2024 contre 105 en 2025) comme ceux pour consommation de stupéfiants (82 en 2024 contre 90 en 2025).



**Photos :** contrôle routier qui a eu lieu ce matin sur la commune de Preignan et au cours duquel un automobiliste s'est vu retirer son permis de conduire pour un excès de vitesse entre 40 et 50km/h au dessus de la limitation.